

République Française

Département  
de la Vendée

Canton de  
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT GILLES  
CROIX DE VIE  
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant  
CS 63669  
85 806 Saint Gilles Croix  
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :  
51

Membres en exercice : 51

Membres présents : 46

DELIBERATION  
n° 2026 - 05 - 08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
du "Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération"

Séance du 2 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 2 juin, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 26 mai, s'est réuni à la Salle Lys de Mer au siège du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

**Conseillers communautaires présents** : Laëtitia MARECHAL, Nicolas MICHON, Séverine BESSONNET, Dominique BRET, Thierry BIRON, Justine BLOND, Sylvie TESSON, Jean-François BIRON, Thierry FAVREAU, Patricia ROUVREAU, Pierrick PHILIPPE, Philippe MOREAU, Marie-Thérèse BONNEAU, Bernard BESSONNET, Walter SCHOEPFER, Patrick GALAMINI, Patrick LE MENER, Laurent DURANTEAU, Myriam REMAUD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Claire TURMEL, François BLANCHET, Julie MORISOT, Thomas PERROCHEAU, Bérangère GARRAUD, Antoine GASNET, Marine BOULINEAU, Lionel GUILBAUD, Nicole BOULINEAU, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Nathalie BUCHOU, Sébastien MURZEAU, Pascale MOREAU, Matthieu GAUVRIT, Marie-Christine RENO, Evelyne CHAUVEL, Jean-Pierre STEPHANO, Emmanuel GACHET, Emmanuelle PRAUD, Nathalie PONCET, Thierry FOURNIER, Maryse AUGUIN, Franck CHATELIER.

**Conseillers communautaires absents et excusés** : Yann THOMAS, Claude VILLAIN, Pascal BOURIAU, Chantal GUILBAUD, Raphaël FARTURA.

**Pouvoirs** : Yann THOMAS à Séverine BESSONNET / Chantal GUILBAUD à Walter SCHOEPFER / Raphaël FARTURA à Jean-Yves LEBOURDAIS.

Isabelle DURANTEAU est désignée secrétaire de séance.

**AP/CP : réajustement des crédits de paiement  
2026**

Les membres du Conseil sont informés qu'il y a lieu de recalculer les Autorisations de Programmes (AP) mises en place aux cours des exercices précédents.

8 Autorisations de Programmes sont en cours de validité en 2026.

Il s'agit de :

Budget Principal :

- AP 16 Bâtiment administratif
- AP 17 Pistes cyclables
- AP 18 Eaux pluviales urbaine
- AP 19 Perré de Saint Gilles Croix de Vie
- AP 20 Ouvrages d'art
- AP 21 SCoT PLUi-H
- AP 22 Soutien à l'habitat

Budget Annexe Assainissement :

- AP 1 Station d'épuration Givrand

Les crédits de paiement de ces Autorisations de Programmes sont inscrits au Budget Supplémentaire 2026, selon le détail ci-dessous :

† Budget Principal :

**AUTORISATION DE PROGRAMME N° 16  
Bâtiment siège administratif**

Date d'ouverture de l'AP n° 16 : 2021 (délibération du 8 avril)

Montant initial : 1 500 000 €

Montant révisé : 4 370 000 € (délibérations du 7 avril 2022, 13 avril 2023 et 11 avril 2024).

Au regard du coût total de l'extension du siège administratif arrêté à ce jour à 4 156 000 €, il est proposé de réduire le montant de l'Autorisation de Programme à cette somme.

La répartition des crédits de paiement de l'Autorisation de Programme n° 16 serait la suivante :

AP n° 16 - Opération 111	Montant de l'opération	Crédits de paiement de fin 2025	Crédits de paiement 2026
Bâtiment siège administratif	4 156 000 €	3 636 971,78 €	519 028,22 €

**AUTORISATION DE PROGRAMME N° 17  
Pistes cyclables**

Date d'ouverture de l'AP n° 17 : 2021 (délibération du 30 septembre)

Montant initial : 4 180 000 €

Montant révisé : 6 452 000 € (délibération du 11 avril 2024).

La répartition des crédits de l'Autorisation de Programme n° 17 serait la suivante :

AP n° 17 - Opération 206	Montant de l'opération	Crédits de paiement consommés à fin 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027
Pistes cyclables	6 452 000 €	3 882 487,51 €	1 217 040 €	1 352 472,49 €

**AUTORISATION DE PROGRAMME N° 18**  
**Eaux pluviales urbaines**

Date d'ouverture de l'AP n° 18 : 2021 (délibération du 30 septembre)  
 Montant initial : 4 430 645 €  
 Montant révisé : 14 077 079,52 € (délibérations du 7 avril 2022, 22 juin 2022 et 13 avril 2023).

La répartition des crédits de l'Autorisation de Programme n° 18 serait la suivante :

AP n° 18 - Opération 720	Montant de l'opération	Crédits de paiement consommés à fin 2025	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026
Eaux pluviales urbaines	14 077 079,52 €	10 479 217,30 €	3 130 294,00 €	467 568,22 €

**AUTORISATION DE PROGRAMME N° 19**  
**Perré de Saint Gilles Croix de Vie**

Date d'ouverture de l'AP n° 19 : 2023 (délibération du 6 avril)  
 Montant initial : 3 000 000 €  
 Des travaux de rénovation du Perré de la grande plage de Saint Gilles Croix de Vie doivent être entrepris prochainement et que s'étaleront sur plusieurs exercices. Le coût est estimé à environ 3 000 000 €.

La répartition des crédits de paiement de l'Autorisation de Programme n° 19 serait la suivante :

AP n° 19 - Opération 721	Montant de l'opération	Crédits de paiement consommés à fin 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027	Crédits de paiement 2028	Crédits de paiement 2029	Crédits de paiement 2030
Perré de Saint Gilles Croix de Vie	3 000 000 €	15 120 €	249 200 €	500 000 €	950 000 €	950 000 €	335 680 €

**AUTORISATION DE PROGRAMME N° 20**  
**Ouvrages d'art**

Date d'ouverture de l'AP n° 20 : 2023 (délibération du 6 avril)  
 Montant initial : 2 829 400 €.

Des travaux de rénovation des ouvrages d'art présents sur les voiries intercommunales et sur le parcours du vélo-rail doivent être entrepris et s'étaleront sur plusieurs exercices. Le coût est estimé à environ 2 829 400 €.

La répartition des crédits de paiement de l'Autorisation de Programme n° 20 serait la suivante :

AP n° 20 - Opération 209	Montant de l'opération	Crédits de paiement consommés à fin 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027	Crédits de paiement 2028
Ouvrages d'art	2 829 400 €	11 880 €	1 000 000 €	1 443 100	374 420 €

**AUTORISATION DE PROGRAMME N° 21**  
**SCoT PLUi**

Date d'ouverture de l'AP n° 21 : 2024 (délibération du 6 juin)  
 Montant initial : 830 000 €.

Une mission d'étude pour la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme d'habitat est en cours. Celle-ci s'étalera sur plusieurs exercices. Le coût est estimé à 830 000 €.

La répartition des crédits de paiement de l'Autorisation de Programme n° 21 serait la suivante :

AP n° 21 - Opération 108	Montant de l'opération	Crédits de paiement consommés à fin 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027	Crédits de paiement 2028
SCoT PLUi	830 000 €	252 550,35 €	220 000,00 €	220 000,00€	137 449,65 €

### AUTORISATION DE PROGRAMME N° 22 Soutien à l'habitat

Date d'ouverture de l'AP n° 22 : 2025 (délibération du 3 avril)  
 Montant initial : 7 661 174 €.

Lors du Conseil Communautaire du 27 février 2025, la signature du Pacte Territorial de l'Anah (Agence nationale de l'habitat) a été approuvée s'étalant sur la période 2025-2029. Le coût estimé des aides à l'amélioration de l'habitat, à l'accession à la propriété et à la production de logements locatifs sociaux est estimé sur la période à 7 661 174 €.

La répartition des crédits de paiement de l'Autorisation de Programme n° 22 serait la suivante :

AP n° 22 - Chapitre 204	Montant de l'opération	Crédits de paiement consommés à fin 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027	Crédits de paiement 2028	Crédits de paiement 2029
Soutien à l'habitat	7 661 174 €	1 710 000 €	1 118 500 €	1 640 000 €	1 640 000 €	1 552 674 €

### BILAN DES CREDITS DE PAIEMENT

#### BILAN DES CREDITS DE PAIEMENTS 2026

#### † Budget Principal :

AP	Montant de l'opération	Crédits de paiements à fin 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027	Crédits de paiement 2028	Crédits de paiement 2029	Crédits de paiement 2030
N°16 - Bâtiment siège administratif	4 156 000,00 €	3 636 971,78 €	519 028,22 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
N°17 - Pistes cyclables	6 452 000,00 €	3 882 467,51 €	1 217 040,00 €	1 352 472,49 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
N°18 - Eaux pluviales urbaines	14 077 079,52 €	10 479 217,30 €	3 130 294,00 €	487 568,22 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
N°19 - Perré de Saint Gilles Croix de Vie	3 000 000,00 €	15 120,00 €	249 200,00 €	500 000,00 €	950 000,00 €	950 000,00 €	335 680,00 €
N°20 - Ouvrages d'art	2 829 400,00 €	11 880,00 €	1 000 000,00 €	1 443 100,00 €	374 420,00 €	0,00 €	0,00 €
N°21 - SCOT PLUIH	830 000,00 €	252 550,35 €	220 000,00 €	220 000,00 €	137 449,65 €	0,00 €	0,00 €
N°22 - Soutien à l'habitat	7 661 174,00 €	1 710 000,00 €	1 118 500,00 €	1 640 000,00 €	1 640 000,00 €	1 552 674,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>39 005 663,62 €</b>	<b>19 988 226,94 €</b>	<b>7 464 062,22 €</b>	<b>6 623 140,71 €</b>	<b>3 101 869,65 €</b>	<b>2 602 674,00 €</b>	<b>335 680,00 €</b>

#### † Budget Annexe « Assainissement Régie » :

### AUTORISATION DE PROGRAMME N° 1 Station d'épuration Givrand

Date d'ouverture de l'AP n° 1 : 2018 (délibération du 20 décembre)

Montant initial : 36 500 000 €

Montant révisé : 43 000 000 € (délibérations du 4 avril 2019, du 8 décembre 2022 et du 5 octobre 2023).

La répartition des crédits serait la suivante :

AP	Montant de l'opération	Crédits de paiement à fin 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027
AP n° 1 - Station d'épuration Givrand	43 000 000,00 €	42 370 589,03 €	462 800,00 €	166 610,97 €

**Le Conseil Communautaire,  
Dûment convoqué,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-3 et R.2311-9,  
Vu les statuts du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération approuvés par arrêté de Monsieur le Préfet de la Vendée n° 2025 DCL BICB 372 du 12 juin 2025 portant « modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie »,**

**Vu le Budget 2026,**

**Vu la délibération n° 2026-02-05 du 3 mars 2026 relative aux Autorisations de Programmes,**

**Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 12 mai 2026,**

**Vu le rapport,**

**Considérant que les projets présentés ci-avant nécessitent un programme pluriannuel des dépenses d'investissement,**

**Considérant que le recours aux AP CP permet d'adapter les engagements budgétaires aux besoins réels des projets,**

**Considérant les plans de financement respectifs des différents projets et leurs échéanciers,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DECIDE :**

**Article 1 : d'approuver le réajustement du montant et des crédits de paiement de l'Autorisation de Programme, sur le Budget Principal n° 16 « extension du siège administratif » ;**

**Article 2 : de fixer le montant des crédits de paiement 2026 et suivants comme présentés au rapport :**

- pour les AP n° 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 22 sur le Budget Principal,
- pour l'AP n° 1 sur le Budget Annexe « Assainissement Régie » ;

**Article 3 : d'autoriser l'inscription des crédits au Budget Supplémentaire 2026 ;**

**Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à exécuter les Autorisations de Programme ci-dessus visées dans la limite des crédits inscrits au Budget 2026.**

**Fait et délibéré,**

**Les jour, mois et an que dessus,**

**Au registre sont les signatures,**

**Pour copie conforme,**

**La Secrétaire de séance,**



**Isabelle DURANTEAU**

**Givrand, le 4 juin 2026**

**Le Président,**

**François BLANCHET**



**Certifié exécutoire par le Président compte tenu :**

- de la transmission au contrôle de légalité le : 05 JUN 2026
- de la publication sur le site [www.payssaintgilles.fr](http://www.payssaintgilles.fr) le : 05 JUN 2026

*a présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*